



COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 FEVRIER À 20H30

Présents : Nicolas. BADET -- Nathalie BLANC – Mathieu BOISSONNADE---Marie-Jo CALMELS --- Fabrice CLEMENT - Fabien ENJALBERT – Sylvie LASSERRE-LAJUGIE – Nicolas MASSOL -- Régis NESPOULOUS

Absents excusés : Julie BESSAC (procuration à Sylvie LAJUGIE) – Pierre CAMBOULIVES et Jean-Claude VIRENQUE (procurations à Nicolas. MASSOL) – Emmanuel BREVET (procuration à Nicolas BADET) – Laurie MAUREL (procuration à Nathalie BLANC) - Jean-François CASTANIE

Secrétaire : Sylvie LASSERRE LAJUGIE

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

ORDRE DU JOUR :

FINANCES

- Demandes de subventions DETR et autres partenaires :
 - Représentation du dossier de travaux de réfection du mur du cimetière
 - Réfection de la toiture de la salle de motricité de l'école
 - Travaux d'aménagement de trottoirs et des abords de la RD82 en traverse dans le cadre des travaux de sécurisation
- Constitution d'une commission d'ouverture des plis – MAPA de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la salle des fêtes

ENVIRONNEMENT - VOIRIE

- Désinscription d'un itinéraire du Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnée (PDIPR) sur la partie du chemin de la Barthe à Nescoulac soumise à enquête publique pour aliénation – information des résultats de l'enquête publique
- Approbation du zonage d'assainissement suite à l'enquête publique

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

- DMA 2021-05 : conclusion de contrats d'assurance responsabilité – défense des droits et intérêts – protection du patrimoine
- DMA 2021-06 : conclusion d'un contrat d'assurance risques statutaires, période 2022-2025

Questions diverses

Demandes de subventions DETR et autres partenaires :

➤ Représentation du dossier de travaux de réfection du mur du cimetière

Un courrier de renouvellement de demande a été transmis au Sous-Préfet suite au refus de DETR en 2021.

➤ Réfection de la toiture de la salle de motricité de l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la toiture de la salle de motricité de l'école fuit, des infiltrations dans la salle sont régulièrement constatées par mauvais temps. Provisoirement pour pallier le problème une bâche a été posée sur la toiture mais cette situation ne peut pas durer. Pour éviter également des soucis avec la climatisation, la pente de la toiture sera inversée.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention :

De l'Etat au titre de la DETR

Du département au titre du Fonds de soutien aux territoires.

Ces travaux pourraient être réalisés au cours du 1er semestre 2022.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	
TRAVAUX réalisés par l'entreprise	5 538.43 €
TVA 20%	1 107.69 €
COUT TOTAL T.T.C.	6 646.12 €
RECETTES	
AUTOFINANCEMENT SUR LE H.T.	2492.30 €
TVA 20%	1107.69 €
SUBVENTION D.E.T.R. 40% du H.T.	2215.37 €
SUBVENTION DEPARTEMENT 15% du H.T.	830.76 €
TOTAL RECETTES	6646.12 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du Département au titre du Fonds de soutien aux territoires, pour la réfection de la toiture de la salle de motricité de l'école primaire
- Charge M. le Maire d'effectuer toutes les formalités et l'autorise à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet

➤ Travaux d'aménagement de trottoirs et des abords de la RD82 en traverse dans le cadre des travaux de sécurisation

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 06 septembre 2021 il a été présenté l'étude menée par Aveyron Ingénierie afin de limiter la vitesse des véhicules sur la route départementale 82 et sécuriser l'entrée du bourg de Comps. 2 aménagements ont été retenus :

- la mise en sécurité du carrefour de desserte du lotissement Bellevue avec la création d'un plateau et limitation de vitesse à 30km/h
- le décalage de la chaussée au droit de l'aire de covoiturage avec création d'une chicane et mise en place de bordures de trottoirs sur les abords de la RD

Le projet est susceptible de bénéficier d'aide de l'Etat et du département. Les travaux pourraient commencer second semestre 2022 ou premier trimestre 2023.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	
TRAVAUX	44 000.00 €
1- mise en sécurité du carrefour lot. Bellevue	25 000.00 €
2 - décalage chaussée- création chicane – bordures de de trottoirs sur abords RD	19 000.00 €
TVA 20%	8 800.00 €
COUT TOTAL T.T.C.	52 800.00 €
RECETTES	
AUTOFINANCEMENT SUR LE H.T.	39 250.00 €
« TVA 20%	8 800.00 €
SUBVENTION D.E.T.R. 25 % du H.T. sur le point 2 (19 000.00 € HT)	4 750.00 €
SUBVENTIONS DEPARTEMENT FAL et RD en traverse non déterminées à ce jour	
TOTAL	52 800.00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du Département au titre du Fonds de soutien aux territoires, pour les aménagements de sécurité sur la RD82 en entrée de bourg,
- Charge M. le Maire d'effectuer toutes les formalités et l'autorise à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet

Constitution d'une commission d'ouverture des plis : MAPA de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la salle des fêtes

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la consultation pour le marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes est en cours. La date limite de réception des offres est le 16 février 2022 à 12h.

Afin d'analyser les offres et avant de les présenter au Conseil Municipal pour choix, M. le Maire propose la création d'une commission d'élus qui étudiera avec l'aide et l'expertise de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie les dossier reçus des différents maîtres d'œuvre et qui participera au suivi des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de nommer : M. BADET – Mme BLANC – M. BOISSONNADE – Mme CALMELS – M. CAMBOULIVES – M. CLEMENT – M. NESPOULOUS – M. MASSOL (président de la commission) - M. VIRENQUE, en qualité de membres de la commission chargée d'analyser les offres reçues dans le cadre de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle des fêtes. Cette analyse sera présentée par la suite au Conseil Municipal qui décidera du choix de l'offre retenue. Ces mêmes élus participeront également au suivi des travaux.

Désinscription d'un itinéraire du Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnée (PDIPR) sur la partie du chemin de la Barthe à Nescoulac soumise à enquête publique pour aliénation – information des résultats de l'enquête publique

Considérant l'approbation le 3 juillet 1995 par l'Assemblée Départementale, du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dont la vocation est d'assurer, dans le respect de la réglementation, la protection juridique des chemins ruraux inscrits au plan, la continuité des itinéraires de promenade et de randonnée afin de permettre la libre circulation sur ces espaces.

Considérant l'article L 361-1 du Code de l'Environnement précisant que « toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit au PDIPR doit, à peine de nullité, comporter soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution »,

Considérant l'article R 161 – 27 du Code Rural et de la Pêche Maritime précisant que « l'itinéraire de substitution doit avoir été proposé au Conseil départemental préalablement à la délibération d'aliénation et être approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée »,

Considérant que tout ajout ou modification d'itinéraires peut faire l'objet, sur proposition de la commune, d'une décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental par délégation,

Considérant la décision de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 3 juillet 1995, inscrivant au PDIPR, le tronçon 030 sur la commune de Comps-Lagrand'Ville et permettant la continuité du circuit de randonnée « Les rives du Viaur »,

Considérant la proposition de la commune de Comps-la-Grand'Ville consistant à modifier le tracé du chemin et de créer la nouvelle portion de chemin rural à Nescoulac sur les parcelles privées N° 536-543-544 section C actuelles, permettant ainsi la régularisation d'une situation existante depuis longtemps. Ces parties des parcelles C536, C543 C544 vont être acquises par la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Demande la désinscription au PDIPR :
 - de la portion 12073CGV030
 - de la portion 12073CGV029
- Ces portions sont décrites dans le tableau annexe et détaillées sur la cartographie jointe, à condition (sous peine de nullité) que la continuité de l'itinéraire soit préservée par la création d'un chemin rural encadré sur les parcelles privées actuelles 536-543-544-section C.
- Demande, en substitution, l'inscription au PDIPR dès la création du nouveau:
 - de la portion n°12073CGV044 (nouveau chemin rural)
 - de la portion n°12073CGV045 partie de la voie communale n°2
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de la situation.

Approbation du zonage d'assainissement suite à l'enquête publique

Vu la loi n°2009-1772 du 30 décembre 2006 dite loi sur l'eau,

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite Grenelle 2,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-8, L2224-10, R 2224-8 et suivants

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants

Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 modifié du 31 juillet 2020,

Vu les arrêtés du 7 septembre 2009 et du 7 mars 2012 fixant notamment les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.,

Vu la délibération n°20211004-01 en date du 04 octobre 2021 autorisant la procédure de révision du zonage d'assainissement avec enquête publique

Vu la décision de la MRAE en date du 18 octobre 2021 de ne pas soumettre la révision du zonage à évaluation environnementale

Vu l'arrêté municipal n°2021-53 en date du 09 novembre 2021 prescrivant l'enquête publique pour la révision du zonage d'assainissement de la commune de Comps-Lagrاند'ville du 25 novembre à 9h au 09 décembre 2021 à 17h.

Vu le rapport du 22 décembre 2021 établi à l'issue de l'enquête publique par le commissaire enquêteur.

Considérant que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de révision du zonage d'assainissement avec pour seule recommandation d'éditer une carte du zonage d'assainissement au format A0 à annexer au PLUi,

Considérant que le zonage tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé

M. le Maire présente donc le nouveau zonage d'assainissement au Conseil Municipal et précise également qu'une réunion de restitution des missions globales (révision du zonage – diagnostic des

branchements station Lebous - digitalisation des réseaux EU EP) a été menée par le bureau d'études devant les membres de la commission communale « eau-assainissement-cimetière » le 27 janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide d'approuver le zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente,
- Dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public au siège de la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,

A noter que le plan d'assainissement sera annexé au PLUI.

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre de ses délégations attribuées par la délibération n°20200527-05 du 27 mai 2020, le Maire informe le conseil des deux décisions prises, relatives à la conclusion de contrats d'assurance

- 1 DMA 2021-05 : conclusion de contrats d'assurance responsabilité – défense des droits et intérêts – protection du patrimoine
Deux plans d'assurance VILLASUR ont été contractés auprès de GROUPAMA concernant les responsabilités, la défense des droits et des intérêts et la protection du patrimoine, le premier pour l'administration générale de la commune, le second pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement
- 2 DMA 2021-06 : conclusion d'un contrat d'assurance risques statutaires, période 2022-2025
Une assurance du personnel des collectivités a été contractée auprès de GROUPAMA :
Taux 5,71 % (agents CNRACL) et 1,33 % (agents IRCANTEC)
Base de l'assiette retenue : traitement brut indiciaire + nouvelle bonification + supplément familial
Garanties retenues agents CNRACL : décès, maternité, paternité, adoption, maladie et accident de la vie privée (franchise 10 jours), longue maladie et maladie de longue durée, accident imputable au service et maladie professionnelle
Garanties retenues agents IRCANTEC : maternité, paternité, adoption, maladie et accident de la vie privée (franchise 10 jours), grave maladie, accident imputable au service et maladie professionnelle

Questions diverses

Rallye du Rouergue

Mathieu BOISSONADE rapporte les informations communiquées lors de la réunion du 11 janvier 2022 organisée à Trémouilles sur l'édition 2022 du rallye du Rouergue (nouveau président : Jean-Claude BESSAOU) et son passage dans notre commune le 9 juillet.

Pour cette édition il n'y aura qu'un seul passage, le matin de 10h45 à 13h environ (horaires précis communiqués ultérieurement ainsi que les horaires de fermeture des routes). Près de 130 voitures sont attendues (pas de véhicules historiques). La buvette au Viala est maintenue

Il est demandé si les agriculteurs ayant participé à la sécurisation lors de l'édition 2021 seront toujours disponibles cette année : Jean-Claude VIRENQUE, Jean-François CASTANIE, Jean-Charles BLANC

Les organisateurs demandent aux communes de prévenir les cabinets d'infirmières des horaires de fermeture des routes pour que les dispositions soient prises pour tout soin à des patients.

Les organisateurs font toujours appel aux bonnes volontés pour une aide bénévole ; ils précisent également qu'ils peuvent indiquer sur leur site internet les hébergements touristiques disponibles sur la commune.

Adressage

Sylvie LAJUGIE rappelle l'avancement de l'adressage : repérage et numérotation des voies effectués, positionnement des points métriques réalisé.

Avant de transmettre les informations au SMICA, il convient de réunir un groupe de travail afin de déterminer la nature des voies (rue, route, chemin, allée, impasse...) et de proposer des noms à ces voies.

Groupe de travail: Nicolas MASSOL, Sylvie LAJUGIE, Marie-Jo CALMELS, Nathalie BLANC, Julie BESSAC, Fabrice CLEMENT, Pierre CAMBOULIVES, Fabien ENJALBERT, Régis NESPOULOUS et Jean-Claude VIRENQUE. Une réunion sera organisée sous peu.

Plan de relance

Une aide de 3007.45 € a été octroyée à la commune dans le cadre du plan de relance, cette somme servira à l'acquisition de petit matériel et fournitures pour la cantine scolaire.

Tondeuse

La tondeuse autoportée doit être changée. Après prospection, notre choix se tourne vers une tondeuse autoportée d'occasion d'une valeur de 13 000 € TTC.

Circulation

Afin de sécuriser la circulation dans le bourg, le Conseil Municipal a une discussion sur l'opportunité d'instaurer un stop ou un cédez-le-passage Route de Bonnecombe au carrefour avec la place du Bourg. Après débat, il est décidé d'installer un stop.

La séance est levée à 22h05

Fait à Comps-Lagrand'Ville le 16 février 2022

Le Maire
Nicolas MASSOL

